

## **MARCHE DE TRAVAUX – MISE EN PLACE DES COMPTEURS DE FACTURATION AEP CHEZ LES PARTICULIERS PUY-SAINT-ANDRE : 2<sup>ème</sup> TRANCHE DE TRAVAUX**

### **Maître d’Ouvrage :**

Commune de PUY-SAINT-ANDRE  
Le Village  
05 100 PUY-SAINT-ANDRE  
Tél : 04 92 20 24 26  
Mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

**Mode de passation :** MARCHE PUBLIC selon la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

**Objet du Marché :** réalisation de travaux de mise en place des compteurs de facturation AEP chez les particuliers : 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

### **Nature et contenance des Travaux :**

- prise de rendez-vous avec les particuliers
- établissement d'un planning de réalisation par secteur
- fourniture et pose de compteurs mécaniques avec têtes émettrices montés en usine DN 15 mm L = 110 mm ou 170 mm
- fourniture et pose de robinets avant compteur
- fourniture et pose de clapets antipollution
- fourniture et pose de robinets après compteur
- fourniture et pose de bagues de plombage
- l'ensemble des travaux de plomberie et de raccordements nécessaires pour la pose des compteurs
- la rédaction de fiches de rapport d'intervention
- la fourniture et pose de regard 800 x 800 mm et 1000 x 1000 mm
- le remplacement de vannes de branchements.

### **Délais :**

Période de préparation : 2 semaines  
Délais d'exécution : 12 semaines.

### **Modalités de retrait du dossier :**

Sous format informatique sur la plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.info>

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Critères de jugement des offres :**

Valeur technique : 60 %  
Prix des prestations : 40 %

### **Renseignements techniques :**

HYDRETTES ALPES DU SUD  
25, rue du Forest d'Entrais  
Bât B2 - Résidence Forest d'Entrais  
05000 GAP  
Tel : 04 92 21 97 26

**Date limite de réception des offres :** le jeudi 12 septembre 2019 à 12 h 00.

**Date d'envoi à la publication :** le mercredi 14 août 2019.

**Visite obligatoire :** certificat de visite à faire signer en mairie et à remettre dans l'offre.